



Dépôt de bilan et mutuel de groupe

Par **celia691**, le **14/01/2015** à **18:25**

onjour à tous ! Alors voilà j'ai une petite question personnelle, pas en rapport avec mes cours mais j'ai l'espoir que vous puissiez m'aider lol ! L'entreprise d'un des membres de ma famille a déposé le bilan. Elle avait une mutuel de groupe, sauf que les cotisations ont arrêtées d'être payées par le PDG. Les salariés n'en ont pas été informés par la mutuel. Avait elle un devoir d'information à ce sujet là ? Je vous remercie !

Par **P.M.**, le **14/01/2015** à **21:01**

Bonjour,

A priori, la prévoyance santé n'informe pas les salariés affiliés de l'absence de paiement des cotisations mais si elles ont été pour partie retenues par l'employeur sans être reversées, ceci constitue un délit...